

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1983)

Rubrik: Amérique latine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AMÉRIQUE LATINE

En 1983, en Amérique centrale les activités du CICR ont été marquées par un renforcement de son engagement en faveur des victimes du conflit salvadorien. Au Nicaragua, la délégation du CICR a poursuivi ses efforts en matière de protection; elle a également mis sur pied, dès octobre, un programme d'assistance en faveur des populations civiles déplacées en raison des affrontements dans les régions frontalières avec le Honduras et le Costa Rica.

Quant aux activités du CICR dans les autres pays d'Amérique centrale, elles ont été couvertes par la délégation régionale de San José (Costa Rica), ouverte en mai 1982. En raison des tensions persistant le long de la frontière entre le Honduras et le Nicaragua, la délégation régionale de San José a surtout exercé ses activités au Honduras, participant notamment à la réalisation d'un programme de soutien et de développement de la Croix-Rouge hondurienne.

Dans les Caraïbes, l'intervention d'une force multinationale sur l'île de Grenade, le 25 octobre, a nécessité l'engagement du CICR, conformément au mandat qui lui est confié par les Conventions de Genève, en particulier dans le cadre des dispositions relatives à la protection des combattants blessés, malades ou capturés.

En Amérique du Sud, le CICR a poursuivi ses activités dans le cadre de ses deux délégations régionales, l'une, dont le siège est à Bogota, et qui couvre les pays andins (Colombie, Pérou, Venezuela) ainsi que la Guyane, le Surinam et les Petites Antilles; l'autre, établie à Buenos Aires, qui couvre les pays du Cône Sud (Argentine, Chili, Paraguay, Uruguay et Brésil). Ces délégations régionales ont été actives particulièrement dans les domaines de la protection et de l'assistance en faveur des détenus pour motif de sécurité. En 1983, des séries de visites ont été effectuées régulièrement dans les lieux de détention des pays suivants: Argentine, Chili, Colombie, Paraguay, Pérou, Surinam et Uruguay.

Enfin, le CICR a intensifié ses efforts dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire et des principes fondamentaux de la Croix-Rouge à l'adresse des forces armées, des milieux universitaires et des Sociétés nationales.

El Salvador

Dans le cadre du conflit couvert par les Conventions de Genève, (article 3 commun aux Conventions et Protocole additionnel II relatif aux conflits armés non internationaux), le CICR a poursuivi, pour la quatrième année consécutive, ses activités de protection et d'assistance en faveur des victimes du conflit interne qui déchire ce pays. Il demeure en particulier

très vivement préoccupé par les disparitions et les assassinats de plusieurs milliers de civils, victimes de la violence politique. Le CICR a exprimé à maintes reprises sa réprobation face à ces pratiques qui violent les principes les plus fondamentaux du droit humanitaire.

En plus des contacts régulièrement entretenus par le chef de la délégation à San Salvador auprès des autorités compétentes, diverses missions ont été effectuées à partir de Genève. Ainsi, dans le cadre de sa visite en Amérique centrale, M. Hay, Président du CICR, accompagné de M. Hocké, directeur des Activités opérationnelles, et de M. Pasquier, délégué général pour l'Amérique latine et les Caraïbes, s'est rendu au Salvador fin juin. Les représentants du CICR ont été reçus par le D^r Alvaro Magana, Président de la République, le général Vides Casanova, ministre de la Défense, et le D^r Fidel Chavez Mena, ministre des Affaires étrangères, avec lesquels ils se sont surtout entretenus des problèmes liés aux personnes détenues, de la protection des populations civiles et de l'accès aux régions conflictuelles. Avec les dirigeants de la Société nationale, il a surtout été question des programmes d'assistance menés conjointement en faveur des civils déplacés en raison des affrontements.

Outre cette mission, le délégué général du CICR s'est rendu à trois reprises au Salvador en 1983, afin principalement de s'entretenir, avec les autorités, de questions liées aux activités de protection de la délégation. Lors de sa dernière visite, en novembre, le délégué général a, par ailleurs, de nouveau abordé le problème de l'accès aux régions situées au nord des départements du Morazan et de La Union, régions qui sont restées fermées aux délégués du CICR pendant la majeure partie du second semestre 1983.

Un appel de fonds unique a été lancé par le CICR en début d'année pour couvrir l'ensemble de ses actions de protection et d'assistance durant 1983. Cet appel portait sur une somme de 21.800.000 francs suisses.

Protection

En 1983, les délégués du CICR ont continué leur action de protection en faveur des personnes détenues en raison des événements. Ainsi, 1700 visites ont été réalisées, dans 300 centres de détention de la capitale et en province; au total, 1253 nouveaux détenus ont été enregistrés et vus pour la première fois. Les centres de détention visités dépendaient du ministère de la Défense (Police nationale, Garde nationale, Police de Hacienda, Forces armées) et du ministère de la Justice (Service pénitentiaire). Les constatations faites par les délégués ont été portées à la connaissance des autorités à intervalles réguliers par de nombreuses notes et des rapports

trimestriels de synthèse. Ces questions ont également été abordées au cours de plusieurs entretiens avec le Président de la République et le ministre de la Défense. Dans le cadre de ces démarches, le CICR a constamment fait appel à la responsabilité des autorités soulignant que les visites et les recommandations du CICR, pour être pleinement efficaces, devaient pouvoir trouver un prolongement dans des mesures concrètes relevant de la seule compétence du gouvernement en tant que partie aux Conventions de Genève et aux deux Protocoles additionnels.

Acceptée par les autorités en 1982, une nouvelle procédure de notification prévoyant la communication systématique aux délégués de l'identité des personnes détenues, et ce dès leur arrestation, a commencé d'être appliquée de façon plus satisfaisante dans le courant de 1983. Le CICR a été ainsi en mesure de visiter et d'enregistrer les détenus plus systématiquement, en particulier pendant la phase initiale de leur détention.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi d'amnistie promulguée par le gouvernement fin avril, quelque 450 détenus de sécurité ont été libérés des prisons de Mariona et d'Ilopango. Les délégués sont intervenus afin de faciliter le départ d'une dizaine d'entre eux qui désiraient quitter le pays.

Enfin, le CICR a poursuivi son action de protection en faveur des soldats de l'armée salvadorienne capturés par les combattants du «Front Farabundo Martí de Libération Nationale» (FMLN). La politique du FMLN étant de libérer la quasi-totalité des soldats faits prisonniers peu après leur capture, 89 soldats furent remis en 1983 par le Front aux délégués du CICR qui se chargèrent de les convoier jusqu'à leurs casernes, sous la protection de l'emblème de la Croix-Rouge. Il convient cependant de signaler que de nombreux prisonniers ont été libérés par le FMLN sans l'intervention du CICR.

Les délégués n'ont cependant pas pu avoir accès à quelque 10 officiers de l'armée salvadorienne demeurés prisonniers du FMLN. Plusieurs entretiens ont eu lieu à ce sujet avec des représentants du Front.

Agence de recherches

L'Agence de recherches au sein de la délégation de San Salvador a œuvré avec le soutien de ses deux bureaux de San Miguel et Santa Ana, respectivement situés à l'est et à l'ouest du pays. Trois délégués assistés de collaborateurs locaux ont assuré la réception de personnes venant quotidiennement demander des nouvelles de leurs proches, présumés disparus ou détenus. En moyenne, 260 demandes de recherches ont ainsi été traitées chaque mois. Comme par le passé, les activités du bureau de l'Agence de recherches ont été très étroitement coordonnées avec les visites faites par les délégués dans les lieux de détention. C'est ainsi que l'Agence de recherches a poursuivi l'enregistrement systématique de tous les détenus visités par le CICR. Elle a également assuré l'échange de messages familiaux entre les prisonniers et leurs proches. Enfin, elle s'est chargée de la transmission de nouvelles familiales entre les soldats prisonniers du FMLN et leurs familles.

Assistance

Face à l'augmentation du nombre de civils déplacés en raison de la situation militaire, le CICR s'est efforcé d'intensifier son action d'assistance médicale et alimentaire, réalisée conjointement avec la Croix-Rouge salvadorienne. Au total, 4.417 tonnes de secours (vivres principalement, mais aussi vêtements, couvertures et objets de première nécessité) ont été distribués régulièrement aux bénéficiaires, pour la plupart des familles paysannes contraintes de quitter leurs villages à cause du manque de sécurité et réinstallées dans les départements du centre et de l'est du pays (Cabanas, Chalatenango, Cuscatlan, San Vicente, Usulután, San Miguel, La Unión et Morazan). En raison, d'une part, des opérations militaires et, d'autre part, de l'opposition manifestée dans quelques régions par des officiers de l'armée et par le FMLN, les délégués n'ont pu avoir accès à certaines zones conflictuelles. Aussi ont-ils été contraints de réduire très substantiellement l'étendue de leurs actions d'assistance dans les départements de l'est du pays (principalement Morazan et, dans une moindre mesure, La Unión).

Au cours de l'année 1983, en moyenne 43.000 personnes déplacées ont reçu mensuellement une assistance alimentaire du CICR. L'objectif que s'était fixé le CICR en janvier 1983 d'assister régulièrement 100.000 personnes déplacées n'a donc été que partiellement atteint, et cela en raison des difficultés évoquées plus haut.

En plus de ces distributions, des actions ponctuelles de secours d'urgence (vivres et aide médicale) ont été entreprises dans certaines localités où la population déplacée avait souffert des combats (par exemple, à Berlin, ville située dans le département d'Usulután, en janvier, ou à Tenancingo dans le département de Cuscatlan, fin septembre).

Organisées et supervisées par cinq délégués du CICR, ces distributions ont pu être menées à bien grâce à la collaboration efficace et permanente d'une cinquantaine de volontaires et secouristes de la Société nationale.

Dans le domaine médical, le volume des activités du CICR a considérablement augmenté en 1983, cela malgré les difficultés d'accès qu'ont eues les délégués pour se rendre régulièrement dans certains villages de l'est du pays.

Toute l'année, les deux équipes médicales du CICR, respectivement basées à San Salvador et à San Miguel (au total, deux médecins et sept infirmières expatriés, plus six médecins et six secouristes salvadoriens), ont prodigué des soins à la population déplacée d'environ 25 villages situés dans les zones conflictuelles. Ainsi, des consultations médicales ont été prodiguées à quelque 75.000 personnes. En outre, deux dentistes salvadoriens ont donné des soins à ces mêmes populations. Un spécialiste salvadorien des problèmes sanitaires a accompagné chacune des équipes du CICR sur le terrain pour développer parmi les populations déplacées des programmes d'hygiène publique et de médecine préventive.

L'évaluation de l'état nutritionnel de la population faisait partie intégrante de ces consultations médicales, lesquelles ont démontré la nécessité de mettre sur pied un programme alimentaire spécifique pour les enfants en bas âge. En raison de

l'aggravation de la situation sur le plan alimentaire et sanitaire constatée en août dans la plupart des villages sis dans les départements du centre et de l'est, deux hygiénistes supplémentaires ont été engagés localement pour renforcer la campagne d'éducation sanitaire entreprise par le CICR et la Croix-Rouge salvadorienne.

Outre leur travail de coordination des équipes médicales sur le terrain, délégués-médecins et infirmières du CICR ont collaboré à l'action de protection en participant à des visites des lieux de détention. Du matériel médical et des médicaments ont été fournis aux dispensaires des prisons dépendant du ministère de la Justice.

De plus, des hôpitaux et des dispensaires civils de San Salvador et de San Miguel ont reçu une assistance en matériel médical pour une valeur globale équivalant à 40.000 francs suisses.

Le montant total des médicaments et du matériel sanitaire distribués en 1983, tant aux populations civiles qu'aux personnes détenues, s'est élevé à 559.680 francs suisses.

Enfin, le financement du centre de collecte du sang de la Croix-Rouge salvadorienne a continué d'être assuré par le CICR en 1983.

Appui aux activités de la Croix-Rouge salvadorienne

Compte tenu de l'accroissement très substantiel des activités de la Croix-Rouge du Salvador, le CICR a continué de lui apporter mensuellement un appui financier de l'ordre de 109.200 francs suisses pour le fonctionnement de son service d'ambulances (service qui fonctionne nuit et jour), de ses dispensaires et des activités traditionnelles de ses corps de secouristes et volontaires. Il convient de souligner également l'active collaboration de la Croix-Rouge du Salvador aux programmes d'assistance en faveur des personnes déplacées.

Diffusion

Conjointement avec la Croix-Rouge nationale du Salvador, le CICR a poursuivi ses efforts en vue de faire connaître et comprendre l'action humanitaire de la Croix-Rouge, cela aux fins de créer aussi des conditions favorables à la conduite de ses opérations. Pour remédier à la dégradation des conditions de sécurité dans certaines provinces, des contacts ont été entretenus régulièrement avec les responsables militaires sur le terrain. Par ailleurs, tout au long de l'année, des séries de conférences ont été organisées dans les casernes pour faire connaître les principes de la Croix-Rouge et les règles fondamentales du droit international humanitaire protégeant les civils et les combattants blessés ou capturés. Des efforts similaires ont également été poursuivis, dans toute la mesure du possible, auprès des combattants du FMLN.

Enfin, la campagne de diffusion lancée en 1981 par le biais des médias salvadoriens à l'intention de la population en général (spots sur plusieurs chaînes de radio, articles dans les journaux, etc.) a continué en 1983.

Nicaragua

Outre ses activités de protection et d'assistance en faveur des détenus et de leurs familles, la délégation du CICR à Managua, composée de neuf délégués (dont un médecin et deux infirmières) a mis sur pied, en 1983, en collaboration étroite avec la Croix-Rouge nationale, un programme d'assistance alimentaire et médicale d'urgence pour venir en aide à la population civile déplacée en raison des affrontements entre forces gouvernementales et organisations dites «contre-révolutionnaires».

La délégation de Managua a également continué de se préoccuper du sort des populations miskitos déplacées.

Dans le cadre de sa visite en Amérique centrale en compagnie du directeur des Activités opérationnelles et du délégué général, le Président du CICR a été reçu à Managua, le 27 juin, par le commandant Thomas Borge Martinez, ministre de l'Intérieur, le D^r Nora Astorga, vice-ministre des Affaires étrangères, et le D^r Cordoba Rivas, membre de la Junte, ainsi que par les responsables de la Croix-Rouge nationale. Ces entretiens ont porté plus particulièrement sur la situation prévalant dans les centres de détention du Service pénitentiaire national (SPN). Pendant son séjour à Managua, le Président du CICR a également visité les deux principales prisons de la capitale.

Outre cette mission, le délégué général s'est rendu à deux reprises au Nicaragua, d'abord en mai, notamment pour préparer la mission présidentielle, puis en novembre, pour y avoir des entretiens avec le ministre et le vice-ministre de l'Intérieur sur des problèmes relatifs aux activités de protection, ainsi qu'avec le ministre de la Santé et des responsables de l'INSBI (ministère des Affaires sociales) à propos de l'action du CICR en faveur des personnes déplacées.

Protection

Les quelque 3700 détenus visités au Nicaragua par les délégués du CICR se répartissent en deux catégories principales:

- d'une part, les membres de l'ancienne garde nationale faits prisonniers à la chute du régime somoziste, ainsi que des civils ayant collaboré avec l'ancien régime;
- d'autre part, les personnes détenues postérieurement à l'installation du gouvernement révolutionnaire et accusées d'activités contre-révolutionnaires ou d'atteinte à la sécurité de l'Etat.

De janvier à fin août 1983, sept délégués (dont un médecin et deux infirmières du CICR) ont accompli 15 visites dans 9 lieux de détention relevant du Service pénitentiaire national (SPN), à savoir: deux prisons à Managua (sections de Tipitapa et de la Zona Franca qui abritent plus de 80% des détenus), 4 lieux en province (Chinandega, Granada, Juigalpa et Matagalpa), 3 fermes pénales (l'une à Esteli et les deux autres à proximité de

la capitale), ainsi qu'un hôpital militaire où des détenus sont hospitalisés occasionnellement. Au total, 3.671 prisonniers étaient détenus dans les lieux de détention susmentionnés.

Mais à partir du 26 août, le CICR a été conduit à suspendre ses activités de protection, les autorités ayant souhaité introduire de nouvelles modalités pour le déroulement des visites, modalités considérées comme trop restrictives par le CICR. Suite à des démarches entreprises auprès du ministre et du vice-ministre de l'Intérieur, un accord définissant de part et d'autre des modalités satisfaisantes de visites est intervenu en novembre. Sur la base de cet accord permettant notamment aux délégués de visiter les quartiers cellulaires où sont logés les détenus, de s'entretenir sans témoin avec les détenus de leur choix, de répéter à un rythme régulier leur visite, l'action de protection du CICR a repris dans les lieux de détention du SPN.

Agence de recherches

L'Agence de recherches de Managua a poursuivi en 1983 l'enregistrement des détenus visités et a assuré le contact entre les détenus et leurs familles: au total, 2.100 messages familiaux ont ainsi été transmis au cours de l'année.

A la suite des démarches entreprises par le CICR en 1982 en vue d'établir un service de transmission de nouvelles familiales entre les Miskitos du Nicaragua et leurs parents réfugiés au Honduras, l'Agence de recherches avait transmis, à fin 1983, quelque 700 messages familiaux entre les réfugiés et leurs familles restées au Nicaragua.

Assistance

ASSISTANCE AUX DÉTENUS ET À LEURS FAMILLES.

— Le CICR a poursuivi son action d'assistance aux détenus et aux familles de prisonniers se trouvant dans le besoin. Des colis mensuels individuels ainsi que des secours divers (vêtements, matelas, articles de toilette, articles de loisirs, etc.) ont été fournis aux détenus. Une aide médicale (médicaments et matériel médical) a été remise aux dispensaires des prisons. Soins dentaires et lunettes ont également été procurés à certains détenus.

Outre l'aide alimentaire qu'ont reçue 1200 familles de détenus dans le besoin, 280 d'entre elles ont été en mesure de visiter leur parent proche en détention, cela grâce à la prise en charge par le CICR des frais occasionnés par leurs déplacements.

Enfin, trois vols «charter» financés par le CICR ont été organisés afin de permettre aux familles miskitos vivant sur la côte atlantique de visiter leurs parents détenus dans une des prisons du SPN située à Managua. Le 1^{er} décembre, les détenus Miskitos ont bénéficié d'une mesure d'amnistie gouvernementale: 307 prisonniers ont ainsi été libérés.

La valeur de l'assistance fournie aux détenus et à leurs familles s'est élevée à environ 718.000 francs suisses.

ASSISTANCE AUX POPULATIONS CIVILES DÉPLACÉES. — Dès septembre, le CICR a commencé, en collaboration étroite avec la Croix-Rouge nicaraguayenne, à mettre sur

pied un programme d'aide d'urgence à la population civile déplacée en raison des affrontements opposant, dans les régions frontalières hondurienne et costaricienne, les forces gouvernementales à des organisations armées contre-révolutionnaires. Sur la base d'une évaluation effectuée par des délégués du CICR et du personnel de la Société nationale dans les régions affectées, le CICR a lancé, le 20 octobre, un appel aux gouvernements et aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge pour un montant de 500.000 francs afin:

- d'une part, de pouvoir apporter mensuellement une aide d'urgence tant alimentaire que médicale à quelque 3000 personnes déplacées;
- d'autre part, de constituer un stock d'urgence de produits alimentaires et de matériel médical suffisant pour assister, pendant un mois, 10.000 personnes déplacées supplémentaires, cela en cas de dégradation soudaine de la situation.

Cette opération conjointe du CICR et de la Société nationale a été étroitement coordonnée avec les activités des ministères de la Santé et des Affaires sociales. Entre son démarrage effectif en septembre et la fin de 1983, 4.685 personnes déplacées dans les régions de Chinandega, Somotillo, Somoto, Ocotal et Jalapa (près de la frontière hondurienne) ont bénéficié de cette aide d'urgence. Des secours ont également été acheminés au nord du département de Zelaya. Une équipe médicale du CICR a été basée en permanence dans la région de Somoto, de septembre à décembre, afin de soigner les populations déplacées de la région et de superviser les distributions.

A fin décembre, des secours matériels et médicaux avaient été distribués pour un montant de 135.300 francs suisses.

La persistance, en fin d'année, des affrontements dans les régions frontalières a conduit le CICR à prévoir la poursuite de ce programme d'urgence en 1984.

Délégation régionale de San José

Costa Rica

En mai 1982, le CICR ouvrait une délégation régionale à San José du Costa Rica aux fins de renforcer ses relations avec les Sociétés nationales et les gouvernements d'Amérique centrale dans les autres pays où le CICR n'a pas de délégation permanente (Mexique, Guatemala, Honduras, Belize et Panama).

Outre le support logistique fourni par cette délégation à celles du Nicaragua et du Salvador (par exemple, achat de médicaments, vivres, véhicules), les deux délégués basés à San José ont respectivement eu pour tâches, en 1983, l'un d'entreprendre des démarches dans le domaine de la protection, l'autre, de mettre sur pied des programmes de diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge (séminaires, conférences, etc.) au Costa Rica et dans les

pays voisins. C'est ainsi que, pendant l'année écoulée, la collaboration de la délégation régionale aux programmes de la Croix-Rouge du Costa Rica a essentiellement porté sur le développement de ses activités en matière de diffusion.

Début juillet, le Président du CICR a conduit la délégation qui représentait l'institution à la XII^e Conférence interaméricaine de la Croix-Rouge, à San José (voir p. 89 du présent Rapport). A l'occasion de cette mission, M. Hay s'est entretenu avec le Président de la République du Costa Rica.

Honduras

En raison de la tension très vive prévalant dans les régions frontalières entre le Honduras et le Nicaragua, le CICR a dépêché à Tegucigalpa, à partir de mai 1983, l'un de ses deux délégués basés à San José (Costa Rica) pour y examiner comment la Croix-Rouge hondurienne serait en mesure de faire face aux besoins humanitaires en cas d'affrontements armés.

Ce délégué a également eu pour tâche d'ouvrir à Tegucigalpa un bureau de l'Agence de recherches chargé d'assurer l'échange des messages familiaux entre les réfugiés nicaraguayens installés au Honduras et leurs familles restées au Nicaragua.

Mission du Président du CICR et du délégué général

A l'occasion de sa tournée en Amérique centrale, le Président du CICR, accompagné du directeur des Activités opérationnelles et du délégué général, s'est arrêté à Tegucigalpa, du 29 au 30 juin. Le Président Hay a eu des entretiens avec le Commandant en chef des forces armées, le vice-ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'avec les dirigeants de la Société nationale.

Le délégué général s'est également rendu, pour sa part, au Honduras début juin, notamment pour préparer cette mission présidentielle et fin novembre, pour faire le point avec le délégué sur place et avec la Société nationale sur les programmes de soutien à la Croix-Rouge en cours de réalisation.

Agence de recherches

A la suite des démarches entreprises par le CICR en 1982 en vue d'établir un service de transmission de nouvelles familiales entre les Miskitos du Nicaragua et leurs parents réfugiés au Honduras, le gouvernement hondurien a confirmé, en février 1983, qu'il était d'accord avec les propositions du CICR.

Cette activité s'est développée très progressivement, car les réfugiés miskitos ont tout d'abord manifesté une certaine réserve psychologique à l'égard de ce projet. Ce n'est qu'en fin d'année, soit entre septembre et décembre, que plusieurs centaines de messages familiaux ont pu être transmis au Nicaragua par l'Agence de recherches de Tegucigalpa.

Programme de soutien à la Société nationale

Sur la base de l'évaluation faite par son délégué, le CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge hondurienne, a établi un plan visant en priorité à renforcer la capacité opérationnelle de cinq filiales de la Société nationale situées dans les régions frontalières avec le Nicaragua. Ce programme de soutien consistait en l'achat de 7 véhicules tout-terrain, de 4 unités mobiles de premiers secours, de matériel médical et chirurgical, de vêtements, de couvertures, de divers matériels ainsi que de l'équipement d'un réseau-radio, et en la constitution de stocks de vivres (valeur 405.300 francs suisses). Fin 1983, cette tâche était pratiquement achevée. Ces programmes de soutien ont été réalisés grâce à l'appui financier des Sociétés de la Croix-Rouge des pays scandinaves et de la Croix-Rouge du Canada.

Diffusion

Un programme élaboré selon un schéma similaire à celui réalisé au Salvador, a été entrepris, dès septembre, auprès de la Société nationale. Il a été prévu d'étendre en 1984 cette campagne de diffusion des principes de la Croix-Rouge et des règles essentielles du droit humanitaire aux forces armées honduriennes.

Guatemala

Donnant suite aux contacts pris en 1982 par le délégué régional basé au Costa Rica, le délégué général, accompagné du délégué régional, s'est rendu à Guatemala-City, du 6 au 8 juin. Il fut reçu à cette occasion par le ministre des Affaires étrangères. Pour donner suite à cet entretien, le CICR a confirmé, dans une note au gouvernement, son offre de services en matière de protection et de diffusion. Ce mémorandum, qui précisait notamment le rôle et les modalités d'action de l'Institution, a été transmis aux autorités guatémaltèques en août. Par la suite, de nouvelles discussions ont eu lieu à Genève lorsque le Président du CICR a reçu la visite du vice-ministre des Affaires étrangères du Guatemala, le 16 septembre. Le 6 octobre, le vice-ministre des Affaires étrangères a informé par note le Président du CICR que le gouvernement du Guatemala ne pouvait accéder à la requête du CICR.

Panama

Le délégué régional basé au Costa Rica s'est rendu à fin août au Panama pour participer à la 6^e rencontre des secouristes de la Croix-Rouge organisée par cette Société nationale et pour examiner avec celle-ci les possibilités de développement de ses activités en matière de diffusion.

Délégation régionale de Bogota

Colombie

La délégation régionale du CICR pour les pays andins, la Guyane, le Surinam et les Caraïbes a son siège à Bogota.

Les délégués ont effectué une série de visites des lieux de détention dépendant du ministère de la Justice entre le 11 juillet et le 14 septembre. A l'occasion de cette nouvelle série de visites, les délégués se sont rendus dans 14 lieux de détention, répartis dans six départements du pays. Ils se sont entretenus avec 52 détenus de sécurité.

Grenade

Le 26 octobre, dès le lendemain de l'intervention d'une force armée multinationale sur l'île de Grenade, aux Caraïbes, le CICR a fait une offre de services à toutes les parties intéressées, pour entreprendre les tâches humanitaires définies par les Conventions de Genève.

Cette offre de services ayant été acceptée, le délégué régional du CICR basé à Bogota s'est rendu le 28 octobre à Grenade, où il a commencé à visiter un premier groupe de prisonniers grenadins et cubains aux mains de la force multinationale. Parallèlement, le CICR a affrété un avion, afin d'évacuer de Grenade les ressortissants cubains malades ou blessés lors des affrontements. L'appareil est parti de Genève, avec, à son bord, une équipe du CICR de 11 personnes, conduite par le délégué général pour l'Amérique latine et les Caraïbes et comprenant notamment un médecin et une infirmière. Il est arrivé à La Barbade le 31 octobre. Les délégués du CICR sont arrivés le même jour à Grenade, où ils ont commencé à visiter l'ensemble des prisonniers cubains et à procéder à leur enregistrement, afin de pouvoir informer les autorités cubaines sur le sort de leurs nationaux. Simultanément, ils ont visité et enregistré les nationaux de Grenade faits prisonniers par la force multinationale.

Le 2 novembre, une première opération de rapatriement s'est déroulée sous les auspices du CICR : transférés d'abord de Grenade à La Barbade, 57 prisonniers cubains blessés ou malades et 10 membres du personnel médical cubain retenu à Grenade ont été transportés de La Barbade à La Havane, à bord de l'avion affrété par le CICR. Cinq délégués, dont le délégué général, un médecin et une infirmière, ont participé à cette opération. Au terme de celle-ci, le délégué général est demeuré à La Havane, pour coordonner la suite des opérations avec les autorités et la Croix-Rouge cubaines. Il a eu, à cette occasion, plusieurs entretiens avec le Président Fidel Castro, de même qu'un entretien avec le ministre des Affaires étrangères de Cuba. Ont particulièrement été traités, au cours de ces conversations, le rapatriement de l'ensemble des prisonniers et celui des dépouilles mortelles de 24 Cubains, tués lors des opérations militaires.

Le rapatriement des autres prisonniers cubains détenus à Grenade s'est effectué également sous les auspices du CICR : amenés jusqu'à La Barbade à bord d'avions américains, les captifs ont été remis, par l'intermédiaire du CICR, à des représentants cubains, puis transférés à La Havane par des avions cubains. Du 4 au 8 novembre, 600 personnes ont ainsi été rapatriées, en six vols. En ce qui concerne les dépouilles mortelles de 24 Cubains, leur rapatriement a eu lieu le 11 novembre.

Le CICR s'est également préoccupé du sort de deux blessés cubains grièvement atteints, que les autorités américaines avaient transférés à Porto Rico, où ils furent hospitalisés. Visités par un délégué médecin du CICR, ils ont été rapatriés le 16 novembre, en collaboration avec la Croix-Rouge cubaine.

Au terme de l'évacuation des blessés et des prisonniers cubains, cinq délégués du CICR, dont un médecin, demeureraient à Grenade pour poursuivre leur action de protection et d'assistance en faveur des nationaux grenadins prisonniers. C'est ainsi que les délégués du CICR ont visité, le 24 novembre, la prison de Richmond Hill, où ils ont vu 51 détenus, dont 3 femmes. Un médecin du CICR a visité, par ailleurs, 5 blessés dans la section carcérale de l'hôpital de Saint-George.

A fin novembre, les délégués attachés à la délégation régionale de Bogota ont regagné leur poste en Colombie, d'où il a été prévu qu'ils se rendent à intervalles réguliers à Grenade pour suivre les questions humanitaires encore en suspens.

Pérou

Entre le 18 avril et le 26 mai, une équipe de quatre délégués, dont un médecin, a visité 20 lieux de détention dépendant du ministère de la Justice, répartis dans l'ensemble du territoire péruvien. Ils ont rencontré au total 689 prisonniers de sécurité, détenus pour la plupart en vertu d'un décret-loi de mars 1981. Des secours (couvertures, vivres, médicaments, produits d'hygiène et articles de loisir) ont été remis à cette occasion.

Une nouvelle série de visites, prévue en novembre, a dû être reportée au début de l'année 1984, cela en raison des événements de Grenade qui ont modifié le programme d'activité de la délégation régionale.

Du 13 au 17 décembre, le délégué général adjoint du CICR pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est rendu à Lima en compagnie du délégué régional pour y avoir des entretiens, en particulier avec le Président du Pérou, M. Fernando Belaunde Terry, le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, M. F. Schwab Lopez Aldona, et le ministre de l'Intérieur, M. Luis Percovich Roca. L'objet principal de ces entretiens était de présenter aux plus hautes autorités un bilan, à la suite des visites effectuées, et de leur proposer l'ouverture d'un bureau du CICR à Lima. Suite à ces entretiens, le ministre de l'Intérieur a autorisé les délégués à avoir accès également aux lieux de détention provisoires de la «Policia de Investigación del Peru» (PIP) dépendants de son ministère. La proposition d'ouverture d'un bureau permanent à Lima a aussi été favorablement accueillie.

Surinam

En 1983, le délégué régional s'est rendu à trois reprises au Surinam, du 4 au 14 février, du 18 au 26 juin et enfin, du 8 au 12 octobre. Ces missions avaient pour but, d'une part, de s'entretenir avec les autorités et de leur remettre les rapports des précédentes visites, ainsi que de rencontrer les représentants de la Société nationale, d'autre part, de visiter les personnes détenues pour raisons de sécurité. En février, les délégués ont visité 17 prisonniers, dont 4 avaient déjà été vus lors de leur précédente mission, fin 1982; en juin, 7 d'entre eux ont été revus (10 ayant été libérés entre-temps) et en octobre, ils ont vu 3 prisonniers (4 détenus vus en juin ayant été libérés dans l'intervalle).

Venezuela

Outre deux courtes missions du délégué régional, qui s'est rendu au Venezuela en février et en juin afin de rencontrer les représentants du gouvernement et de la Société nationale, le D^r Athos Gallino, membre du Comité du CICR, accompagné de M. Corthésy, délégué général adjoint, ont participé, en tant qu'observateurs, à la session ordinaire du Comité régional interaméricain (CORI) qui s'est tenue du 9 au 11 décembre, à Caracas.

Guyane

Le délégué régional a effectué une courte mission en Guyane (du 5 au 8 octobre) au cours de laquelle il a eu des entretiens avec les autorités et la Société nationale. A cette occasion ont été, entre autres, examinées les perspectives en matière de diffusion, en particulier auprès des Forces armées.

Délégation régionale de Buenos Aires

Argentine

En 1983, la délégation régionale de Buenos Aires a poursuivi ses activités de protection en faveur des personnes détenues pour motif de sécurité. Plusieurs problèmes liés aux séquelles du conflit de l'Atlantique Sud ont également été traités par la délégation.

Début mai, le délégué général pour l'Amérique latine a effectué une mission à Buenos Aires. A cette occasion, il a rencontré les dirigeants de la Société nationale et s'est entretenu avec plusieurs membres du gouvernement, dont le vice-ministre de l'Intérieur, le général Carlos Cerda. Le problème des personnes disparues a été la question principale abordée avec cet interlocuteur. L'intention du gouvernement militaire argentin de décréter une amnistie très large en faveur

des détenus incarcérés pour délit contre la sécurité de l'Etat, en particulier en faveur des détenus administratifs, et cela avant les élections d'octobre 1983, a été confirmée au délégué général par les autorités argentines lors de sa visite. Divers points liés au conflit de l'Atlantique Sud ont également été examinés pendant cette mission.

Le 25 avril, le ministre des Affaires étrangères, M. Juan Ramon Aguirre Lanari, a été reçu au siège du CICR par le Président Hay. La question des visites de familles argentines aux îles Falkland/Malouines a notamment été abordée à cette occasion.

Protection

Le processus de libérations engagé par les autorités militaires argentines en 1982 s'est poursuivi tout au long de 1983. Au 1^{er} janvier, 557 détenus pour motif de sécurité, visités régulièrement par le CICR, étaient encore incarcérés dans les deux principales prisons de la capitale, ainsi que dans un centre de détention situé au sud de la Patagonie (Rawson). En octobre, les autorités gouvernementales ont levé toutes les sanctions PEN (mesure à caractère administratif qui mettait les détenus «a disposición del Poder Ejecutivo nacional»). C'est ainsi qu'à fin 1983, le CICR ne recensait plus que 122 détenus condamnés pour motif de sécurité.

Du 16 au 22 février 1983, les délégués, dont un médecin, ont effectué une visite complète à 102 détenus à la prison de Villa Devoto. Puis, du 15 septembre au 7 octobre, l'équipe du CICR a accompli une série de visites aux prisons de Devoto, Rawson et Ezeiza, où elle a vu, au total, 351 détenus (dont 55 femmes). Les délégués ont également eu accès à un hôpital psychiatrique, où ils ont vu un détenu.

Le 23 décembre 1983, les détenus de Rawson ont été transférés dans des prisons proches de leur domicile afin de faciliter les contacts avec leurs familles. Lors d'un entretien, fin décembre, avec le nouveau ministre de l'Intérieur, le D^r A. Troccoli, (un gouvernement civil ayant été mis en place suite aux élections du 31 octobre) il a été confirmé au chef de délégation que toutes les facilités seraient accordées aux délégués pour la poursuite de leurs visites aux détenus condamnés encore emprisonnés.

Concernant le problème des disparus, le ministre de l'Intérieur a demandé à la délégation du CICR de prendre contact avec la «Commission nationale sur les disparus», commission instaurée par le nouveau gouvernement civil. Le CICR lui a remis copie des dossiers relatifs à des cas de disparitions, portant au total sur 2307 cas présentés successivement par la délégation aux autorités argentines entre 1977 et 1981. Rappelons que ces 2307 dossiers ne représentent que les cas dont le CICR avait été informé par des parents directs de personnes portées disparues. Compte tenu que seul un nombre limité de familles ont pris l'initiative, entre 1977 et 1981, d'informer le CICR, le nombre des dossiers de disparus ainsi établis par le CICR ne saurait en aucune manière être exhaustif.

Assistance

En 1983, les détenus visités ont continué de recevoir une assistance de la part du CICR. La délégation a également continué de financer le voyage de certaines familles dont le lieu de résidence était particulièrement éloigné du lieu de détention de leur parent. Etant donné l'importante diminution du nombre de détenus visités par le CICR en 1983, la valeur globale de l'assistance ainsi fournie a été réduite à 33.370 francs suisses.

Agence de recherches

L'Agence de recherches de la délégation régionale pour le Cône Sud a poursuivi son travail de soutien aux activités de la délégation, notamment en traitant les données recueillies par les délégués à l'occasion de leurs visites dans les lieux de détention. L'Agence de recherches a également continué à maintenir ses contacts habituels avec les familles de détenus.

Chili

La délégation régionale a poursuivi son action de protection au Chili en faveur des personnes arrêtées pour infraction à la loi sur la sécurité intérieure de l'Etat (N° 12927) et la loi sur le contrôle des armes (N° 17798).

Deux séries de visites ont été effectuées par les délégués, respectivement en mars et en juillet 1983, ainsi qu'une visite «ad hoc», au mois de mai.

Préalablement aux visites de mars, le délégué régional a eu des entretiens avec les autorités chiliennes, notamment le nouveau ministre de la Justice, le D^r Jaime del Valle, auxquelles il a fait part des principales constatations relevées à la suite de la série complète de visites effectuées en novembre 1982. Puis, du 11 au 17 mars, les délégués se sont rendus dans sept lieux de détention, principalement à Santiago et à Concepcion où ils ont visité 97 détenus.

En raison des nombreuses arrestations opérées lors des manifestations antigouvernementales du mois de mai, un délégué s'est rendu à Santiago, du 16 au 24 mai, aux fins d'évaluer la situation et de visiter les personnes récemment arrêtées. Ce délégué a effectué des visites dans les deux principaux centres de détention préventive de la capitale où il s'est entretenu avec quelque 150 personnes nouvellement arrêtées.

Lors de la série de visites effectuées entre le 11 juillet et le 1^{er} août, les délégués ont constaté que la quasi-totalité de ces personnes avaient été relâchées. Pendant cette mission, les délégués ont visité 169 détenus (dont 58 pour la première fois) répartis dans 25 lieux de détention, dans la région centrale et dans le sud du pays, jusqu'à Puerto Montt.

Enfin, du 27 au 30 septembre, le délégué régional est retourné au Chili afin de remettre aux autorités une note de synthèse sur la série de visites effectuées en juillet. A cette

occasion, le délégué régional a également fait une visite spéciale à deux détenus à la prison de Victoria.

Comme au cours des années passées, des secours médicaux ont été fournis aux détenus et une assistance alimentaire a été apportée à 80 familles de prisonniers dans le besoin. Enfin, le CICR a aidé les personnes reléguées en favorisant, soit la visite d'un membre de leur famille, soit le voyage de retour de la personne reléguée une fois celle-ci arrivée au terme de sa peine.

Paraguay

En 1983, deux séries de visites de détenus ont été effectuées dans ce pays.

Le 31 mai, un délégué s'est rendu de Buenos Aires à Asuncion où il a pris contact avec les autorités, en particulier avec le ministre de l'Intérieur, qui lui ont donné l'autorisation de commencer sur-le-champ une visite aux détenus de sécurité. C'est ainsi qu'entre le 31 mai et le 8 juin, ce délégué a eu accès, selon les modalités habituelles du CICR, à deux lieux de détention dépendant du ministère de la Justice («la Casa del buen pastor»), et la «Penitenciaría de Tacumba») et à trois lieux rattachés au ministère de l'Intérieur (le «Departamento de Investigaciones», le «Departamento de Asuntos técnicos» et la «Guardia de seguridad de Tacumba»). Un total de 55 détenus, dont 6 détenus administratifs, a été visité à cette occasion.

Du 15 au 22 août, le délégué régional, cette fois accompagné d'un délégué-médecin du CICR, s'est rendu au Paraguay où il a été reçu par les autorités, notamment le ministre de l'Intérieur et le chef de la police d'Asuncion, auxquelles il a remis une note de synthèse sur les visites accomplies précédemment. Puis, 49 détenus ont été revisités, cette fois en présence du médecin du CICR, et la situation sur le plan médical a été examinée dans les quatre principaux lieux de détention.

Enfin, à mi-décembre, le délégué régional et un médecin du CICR sont retournés à Asuncion afin de visiter d'urgence un détenu de sécurité qui avait entrepris une grève de la faim prolongée. La visite des délégués avait également pour objectif de réitérer la demande de libération, pour motif humanitaire, de ce détenu et d'intervenir dans le même sens en faveur d'un autre prisonnier de sécurité. A fin décembre, malgré ces démarches, ces deux détenus étaient toujours incarcérés.

Uruguay

En 1983, le CICR a pu reprendre ses activités de protection en Uruguay.

Une première série de visites aux détenus de sécurité a eu lieu du 4 avril au 2 juin. L'équipe du CICR, composée de 6 délégués, dont 2 médecins, s'est d'abord rendue à la prison de Libertad (EMR 1), où elle est restée jusqu'au 10 mai, visitant tous les prisonniers ainsi que toutes les installations de la prison. Les délégués ont ensuite visité la prison de femmes de

Punta de Rieles (EMR 2), ainsi que 6 autres lieux de détention. Au terme de cette série de visites, qui s'est achevée le 2 juin, les délégués avaient visité 879 détenus de sécurité, s'entretenant sans témoin avec chacun d'entre eux. Au cours de ces visites, les délégués n'ont cependant pas visité neuf détenus, n'ayant pas été autorisés à s'entretenir sans témoin avec eux comme cela est traditionnellement l'usage lors des visites faites par le CICR. Ces détenus, dont la détention est reconnue par les autorités, sont emprisonnés dans des casernes de l'armée.

Pendant le déroulement de ces visites, le délégué général s'est rendu à Montevideo, entre le 4 et le 9 mai, où il a eu plusieurs entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'avec le contre-amiral Laborde, chef de l'Etat-major conjoint.

Les rapports relatifs à cette série de visites ont été remis par le délégué régional au contre-amiral Laborde, le 9 septembre. Une seconde série de visites s'est déroulée entre le 21 novembre et le 16 décembre. Cette fois, les délégués ont vu 824 prisonniers de sécurité dans 9 lieux de détention, dont 669 à la prison de Libertad et 110 femmes à celle de Punta de Rieles. La diminution du total des détenus visités par rapport à l'effectif enregistré en avril-juin correspond à des libérations intervenues entre ces deux séries de visites.

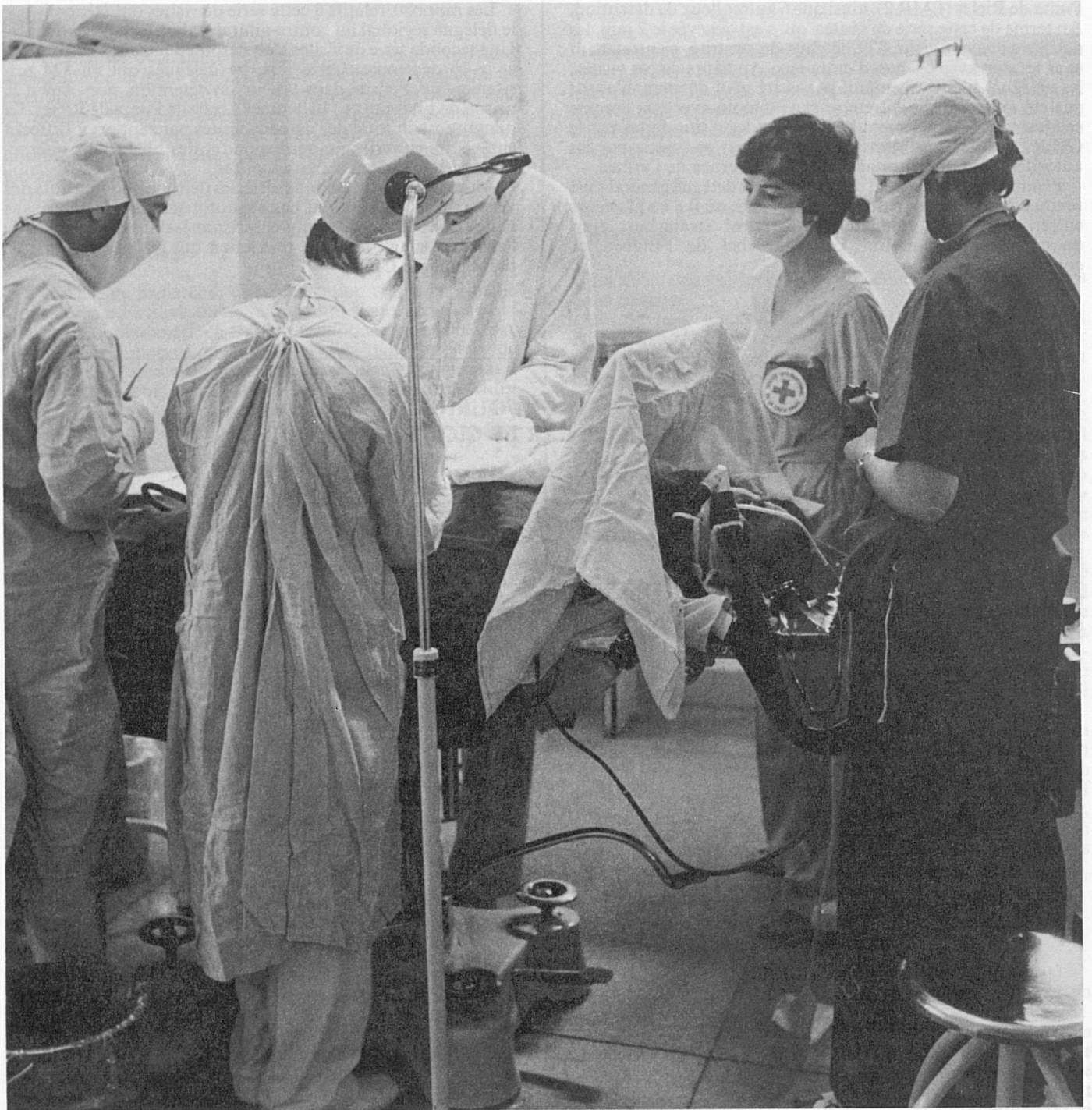
Au cours de cette seconde série, les délégués, comme lors des visites précédentes, n'ont pas été autorisés à s'entretenir sans témoin avec les neuf détenus emprisonnés dans des casernes de l'armée. Il s'agit là d'une restriction qui n'a pas manqué de préoccuper le CICR.

**ASSISTANCE FOURNIE
OU ACHEMINÉE PAR LE CICR EN 1983 ***

AMÉRIQUE LATINE

Pays	Bénéficiaires	Secours		Assist. méd.	Total (Fr.s.)
		Tonnage	Valeur (Fr.s.)	Valeur (Fr.s.)	
Argentine	Détenus et familles	—	33 370	—	33 370
Colombie.	Détenus	—	470	—	470
Chili	Détenus et familles, population civile via Société nationale	110,0	414 300	—	414 300
El Salvador	Population civile déplacée, détenus et familles, malades	4 651,4	8 877 040	559 680	9 436 720
Nicaragua	Population civile déplacée, détenus et familles, malades, Société nationale	432,3	787 450	144 900	932 350
Paraguay.	Population civile via Société nationale	10,0	95 400	—	95 400
Pérou.	Détenus, population civile via Société nationale	41,6	146 040	—	146 040
Uruguay	Population civile, Société nationale	140,0	692 700	—	692 700
TOTAL GÉNÉRAL		5 385,3	11 046 770	704 580	11 751 350

* Y compris l'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, l'aide aux Sociétés nationales, l'aide aux détenus et à leurs familles, l'aide fournie dans le cadre des actions avec financement spécial, ainsi que l'aide financée par le «fonds pour actions de secours».



Pak 16/29

Une équipe médicale opérant un blessé afghan à l'hôpital chirurgical du CICR à Peshawar (Pakistan) (Photo CICR)